



Paris, le 29 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien à la filière vitivinicole : De vraies avancées qui doivent être encore renforcées sur le plan budgétaire

Les ministres de l'Economie, des Comptes Publics et de l'Agriculture, ont reçu la filière vin aujourd'hui 29 mai pour avancer sur le plan de soutien de nos entreprises et exploitations vitivinicoles.

Les mesures annoncées comportent une ouverture dès la semaine prochaine d'un mécanisme de distillation de crise, avec un dispositif qui sera présenté en Conseil spécialisé de FranceAgriMer le 3 juin pour une enveloppe de 145 M€. Par ailleurs, une mesure de stockage privé pour une enveloppe de 15 M€ vient s'ajouter au budget initial de la distillation et qui forme un complément aux mesures de distillation.

Nous n'avons toujours aucune réponse sur le fonds de compensation sur lequel il n'y a aucune avancée ni au niveau national ni au niveau communautaire.

Nous regrettons que le prix retenu en matière de distillation pour les Vins sans IG soit inférieur au prix demandé par la profession. Nous rappelons que les références de marché s'établissent au-delà de ce montant selon les relevés de FranceAgriMer. Cette décision ne peut pas être considérée comme satisfaisante.

En matière d'exonération de charges, le dispositif n'est pas encore définitivement calé et semble positif mais aucune annonce ferme ne permet d'évaluer l'impact à ce stade. Nous attendons des annonces claires et abouties au plus vite.

Bien que ces premières annonces sur les mesures de gestion de crise soient globalement satisfaisantes puisqu'elles permettent de lancer les mesures au plus vite, pour la distillation dès la semaine prochaine, et pour le stockage privé avant juillet. Nous rappelons les propos de nos Ministres : « *Cette étape est une première étape* ». Nous devons réexaminer très rapidement le montant de l'enveloppe sur la distillation de crise et sur le stockage privé dès que nous disposerons du volume des souscriptions.

Nous attendons que l'ensemble des demandes de volume de distillation et de stockage privé soient satisfaites, que le fonds de compensation soit engagé et que les modalités d'exonérations de charges soient adaptées à notre secteur.

Il est indispensable que la nouvelle rencontre proposée par les Ministres ait lieu dès que les souscriptions à la distillation seront déposées.

Contacts presse :

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

Coop de France – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN / 01.42.65.86.16 / 07.86.22.90.67

FNSEA : Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17